Commune de LIGINIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du **13 juin 2025** à 20h00 selon convocation en date du 6 juin 2025

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT – Mme VIGNAL – M VINCENT – Mme MINARD – Mrs MICHOUX - VERNIENGEAL - TRONCHE

Absents excusés : M BOUILHAC (a donné procuration à Mme MINARD)
Mme BRAULT (a donné procuration à M MICHOUX)

Absents : M SIRIEIX
M BRAZ
M BUSSIERE

Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le 18/06/2025
ID : 019-211911300-20250613-DCM2025034-DE

Secrétaires de séance : Mme MINARD et M MICHOUX

Délibération N°2025-034 : Avenants au Marché de réhabilitation du restaurant du Maury

Vu le Code de la commande publique ;
Vu le marché public concernant le Réaménagement et la mise en conformité du restaurant du Maury conclu en date du 17/12/2024 avec l'entreprise Ets GOUNY & Cie pour la réalisation des travaux du lot N°4 : Menuiseries intérieures, et avec l'entreprise SARL CARAMINOT O & C pour la réalisation des travaux du Lot N° 6 : carrelage – Faïence
Vu la nécessité de modifier certaines conditions du marché initial par l'avenant n° 1 du Lot N°4 et l'avenant N° 1 du Lot N° 6,

Considérant que l'avenant N°1 du Lot N°4 a pour objet de supprimer des fournitures prévues au marché ;
Considérant que l'avenant N°1 du Lot N°6 a pour objet de remplacer des fournitures prévues au marché et d'intégrer les prix nouveaux en résultant ;

Considérant les caractéristiques suivantes de ces avenants :

Entreprise	Montant HT de base	Avenant	Nouveau montant	Variation
Ets GOUNY & Cie : Lot N°4	29 405.72 €	- 1 116.35 €	28 289.37 €	- 3.80%
SARL CARAMINOT O & C : Lot N°6	21 238.80 €	+18.50 €	21 257.30 €	+ 0.09%
Marché Total	229 898.55 €	- 1 097.85 €	228 800.70 €	- 0.48 %

Considérant que ces avenants ne bouleversent pas l'économie générale du marché,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'avenant n° 1 du Lot N°4 au marché de travaux concernant le réaménagement et la mise en conformité du restaurant du Maury conclu avec Ets GOUNY & Cie,

- Approuve l'avenant n° 1 du Lot N°6 au marché de travaux concernant le réaménagement et la mise en conformité du restaurant du Maury conclu avec la SARL CARMINOT O & C,
- Autorise le Maire à signer lesdits avenants ainsi que tout document afférent à cette décision.

Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le 18/06/2025
ID : 019-211911300-20250613-DCM2025034-DE

Membres	12
Présents	7
Représentés	2
Votants	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

Certifié conforme par Frédéric BIVERT, Mairie de LIGINIAC, le 13 juin 2025.
Au registre sont les signatures